

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n° 20; chez les dames MAROUX et de SIBORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BEAUFORT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIEGE.

ESPAGNE.

Madrid, le 8 juin. — Les bandes d'insurgés continuent à ce qu'on assure à parcourir les environs des montagnes de Ronda. Leur existence prolongée donne toujours lieu à des bruits exagérés, que l'esprit public accueille avec avidité à Cadix et dans les villes voisines. On dit par exemple que 400 factieux s'étaient montrés à Utrera, 100 hommes d'infanterie française ont été envoyés en reconnaissance, le 28 mai de Puerto-Real vers Medina Sidonia où l'on supposait apparemment que s'étaient portés les rebelles.

Deux autres détachemens, l'un de 40 chevaux, l'autre de 50 fantassins, sont également partis de Chiclana dans la même direction, dans la nuit du 28 au 29. Il paraît qu'ils sont rentrés dans cette ville sans avoir été vus. L'officier français qui commande à Xérés un bataillon d'infanterie légère, a, de son côté, poussé une reconnaissance entre Arcos et Bornos, qui lui a donné la certitude que de faibles bandes avaient été aperçues vers Alcalá de Los Gazales.

Une goëlette colombienne appelée la *Brillante Patriote*, vient d'entrer à Gibraltar, après avoir capturé plusieurs bâtimens espagnols. (Etoile.)

Barcelone, le 10 juin. — L'escadre algérienne vient de se présenter sur nos côtes; elle court sur nos bâtimens marchands, et nous apprenons que, dans les eaux de Villaneva, elle en a capturé trois. Cette nouvelle a causé ici la plus vive sensation, et aucun bâtiment n'ose sortir.

ANGLETERRE.

Londres, le 18 juin. — L'élection du Somersetshire s'est terminée mercredi à Bridgewater par la nomination de sir Thomas Lethbridge et de M. Diekenson. Le fameux Hunt, qui s'était mis au rang des candidats, n'a obtenu qu'un petit nombre de voix, et il est resté haranguant encore après que l'assemblée a été dissoute et que le shérif s'est retiré. Il a annoncé l'intention de se rendre à Ilchester, où il a été long-temps retenu en prison pour y briguer les suffrages des électeurs de cette ville.

FRANCE.

Paris, le 20 juin. — Le *Mémorial bordelais* explique les bruits qui ont couru sur l'évacuation des places fortes occupées en Espagne par l'armée française. Suivant cette feuille, St-Sébastien, Pampelune Figuières et Jaca seront évacués par nos troupes, mais la garnison de Madrid sera augmentée, et il est nullement question de l'évacuation de Cadix et de Barcelonne.

— Le roi Ferdinand vient de donner une nouvelle preuve de son indulgence: il a levé la suspension prononcée contre les notaires et avocats qui avaient été nommés sous le régime de la constitution, ou qui avaient été miliciens. L'interdit n'avait guère duré que trois ans.

— Un événement déplorable vient d'arriver dans le département de Vaucluse. Un bateau parti de Caderousse, dans lequel étaient environ trente personnes de cette ville ou de celle d'Orange, s'est ouvert près de Roquemaure; plusieurs d'entre elles, et surtout les femmes, ont péri. On compte 15 ou 18 noyés.

— M. le général Montmarie ayant avancé, dans la séance du 2, à la chambre des députés, que la Prusse comptait 200,000 hommes de *landwehr*, indépendamment de la *landsturm*, la *Gazette d'Etat* de Prusse fait observer dans une note très-laconique, que cette assertion est inexacte.

COUR DES PAIRS.

Samedi dernier, la commission d'enquête de la chambre des pairs a terminé l'interrogatoire de M. le lieutenant-général Bordesoulle. Elle a entendu ensuite la déposition de M. Graes, sous-intendant militaire; M. le comte d'Autichamp, autre témoin, n'a point comparu pour cause d'indisposition.

Dans sa séance d'hier 19, la commission a entendu, comme témoin, M. de Menon, garde-magasin au Mont-de-Piété, et M. Andréossy, directeur des subsistances militaires pendant le ministère de M. le duc de Bellune. Elle a fait amener devant elle Gabriel-Julien Ouvrard, détenu à la conciergerie, qui a subi un interrogatoire, depuis quatre heures et demie jusqu'à cinq heures et demie.

L'interrogatoire continuera demain.

Le nuage qui enveloppait la mission du duc de Wellington commence à se dissiper, et la raison reste à ceux qui croyaient ne pouvoir trop présumer de la politique ambitieuse du cabinet de Saint-James. Arrêter sur les bords du Pruth l'aigle moscovite prêt à prendre son essor, prévenir une lutte dont les premiers événemens faciles à prévoir, en raison de l'inégalité de force des deux puissances belligérantes, devaient probablement réveiller les anciennes velléités de la politique des Czars, en un mot, maintenir le *statu quo* si indispensable pour l'Angleterre qu'ont épuisée tant de guerres alimentées en Europe par son or et qu'agitent encore jusques dans ses fondemens une crise commerciale et financière. Voilà quel était l'objet principal de la mission du noble duc. Au grand étonnement de l'Europe et des hommes d'état qui savaient tout ce qu'il y a d'indomptable dans la farouche stupidité du divan, et qui, derrière les *ultimatums* de la Russie, voyaient une impatience d'action à laquelle aucune satisfaction ne semblait pouvoir suffire, les immenses difficultés de cette négociation ont été, momentanément du moins, applanies.

Mais l'Angleterre s'était engagée dans une voie où elle ne pouvait s'arrêter: un premier pas en entraînait d'autres: si elle se fut contentée d'empêcher la guerre entre la Porte et la Russie, elle eût assuré une horrible responsabilité, celle du sort de tous les Grecs, qu'elle vouait par cela même à une inévitable extermination; car lors même que la sympathie de religion, l'appât d'une proie depuis si long-temps convoitée n'eussent pas entraîné l'invasion des provinces ultra Danubiennes eût été pour les hellènes une salutaire diversion; elle leur donnait le tems de respirer, de se préparer à de nouveaux combats, et fortifiait d'ailleurs leur courage par l'espoir d'une assistance prochaine. Enfin, le cabinet de Saint-James se bornant à garantir la frontière ottomane de toute insulte de la part de la Russie, renouvelait avec mille fois plus d'horreur le crime ineffaçable de Parga.

Un traité conçu et conduit par M. Canning ne devait pas ressembler tout à fait au marché conçu par Thomas Maitland, sous les auspices de lord Castlereagh; enfin l'humanité parlait trop haut pour qu'elle ne se fit pas entendre, mais on le sait de reste; l'humanité des Anglais ne va jamais sans la politique.

Il fallait donc imaginer pour la Grèce des moyens de salut qui concordassent avec le projet d'affermissement ou d'agrandissement de puissance qui forment le grand mobile d'action nationale. Ici se révèle le secret de l'événement extraordinaire dont la nouvelle vient de frapper d'un sentiment confus de surprise et de tristesse tous ceux dont les regards sont tournés avec compassion et avec espoir vers la Grèce. Tout semble inexplicable dans la démarche à laquelle se sont laissés entraîner les chefs du gouvernement hellénique. Le projet de transaction avec la Porte, auquel ils viennent de souscrire, participe à la fois de la nature d'un acte de désespoir et de celle d'un *ultimatum* audacieux que des affranchis vainqueurs proposeraient à peine à leurs anciens maîtres.

Parler de capitulation à un ennemi dont le caractère impitoyable semble faire briller ce mot: *meurs ou tue*, c'est de la part d'un Grec un indice de découragement ou d'abandon de sa position et du caractère de la lutte dans laquelle il s'est engagé. D'un autre côté, dire au Turc exalté par de récentes victoires: « Rends-moi la place où fut Missolonghi; rends-moi mes fortes resses et mes îles, renonce à tes pachaliks, laisse-moi mon territoire, abandonne-moi à moi-même, je me rachète par un tribut annuel. » C'est là, au premier coup d'oeil, le langage d'un ennemi à qui ses victoires ont donné le droit de diriger la paix. Quelle est l'intention, quels seront les résultats d'une semblable démarche? D'abord c'est l'Angleterre qui l'a dictée et qui la dirige, et nous croyons pouvoir ajouter que c'est encore elle et elle seule qui en recueillera probablement les fruits. D'une part faire adresser à la Porte qui n'en accepterait aucune, des propositions aussi fières que celles qui sont exprimées dans le manifeste d'Epidaure, c'est avoir conseillé une véritable impossibilité; et de faire accéder des Grecs à la seule idée d'un compromis quelconque avec leurs bourreaux, c'est les avoir familiarisés avec le sentiment de leur faiblesse; c'est les avoir détachés de la résolution de vaincre ou de mourir; c'est leur avoir désappris le rôle de Léonidas chrétiens. Aussi est-il stipulé dans cette déclaration qu'en cas de refus de la part de la Porte (et ici nous ne pensons pas qu'il y ait d'alternative), les Grecs recour-

tout à la protection des puissances chrétiennes ou de l'une d'entre elles (et ici encore l'alternative nous paraît illusoire). L'Angleterre a donc su ménager la nécessité de son protectorat; c'est à elle-même et non à la Porte qu'elle a su forcer les Grecs de tendre les mains.
(*Courrier Français.*)

— Parmi les membres du barreau de Paris qui se sont opposés à l'admission de l'honorable publiciste M. Comte au nombre des avocats de la cour, on a remarqué M. le professeur Delvincourt.

Cours de la bourse du 20 juin. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1825, 98 fr. 30 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 déc., 66 00 c. Actions de la banque, 8072 00. Emprunt royal d'Esp. 1826, 47 1/2. Emprunt d'Haiti, 275 fr. Fin du mois. Cinq pour cent. A trois heures et demie. Trois pour cent. A 3 heures, 00 fr. 00.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 22 JUIN.

MM. les souscripteurs, dont l'abonnement expire le 30 juin, sont priés de le faire renouveler, afin d'éviter tout retard dans l'envoi de cette feuille.

Le premier mai dernier, S. M. a accordé à M. Désiré Tassin, constructeur de machines à vapeur à Liège, un brevet de cinq années, pour l'invention d'une machine à vapeur à laquelle on attribue entr'autres avantages, celui d'une très-grande augmentation de force.

— Ce matin vers huit heures un marchand modiste de cette ville, demeurant au pied du pont des Arches, s'est donné la mort d'un coup de pistolet. Le bruit de l'arme à feu avait attiré une grande foule autour de la maison. On dit que le malheureux, avant de se frapper, avait pris lui-même le triste soin de s'ensevelir.

— Le roi, la reine et la princesse Mariane, sont partis le 20 de la Haye pour se rendre au château du Loo.

— Le 17 de ce mois, un cultivateur de Thouront, a été tué par un essaim de mouches à miel. Cet homme nommé Hellewars, était avancé en âge, il poursuivait son essaim dans un moment où l'ardeur du soleil était très vive, circonstance qui a pu augmenter le danger de la poursuite. Voyant ses abeilles sur une branche de frêne, il leur présenta la ruche, malheureusement la reine vint se placer sur sa figure, à l'instant une multitude de mouches fondirent sur le malheureux cultivateur, qui expira sous leur piqures.

— Nous avons annoncé, d'après un journal de Mons, l'ouverture prochaine du canal de l'Escaut à Anvers, par le territoire français. Nous apprenons aujourd'hui que c'est lundi prochain 26 juin que ce canal sera définitivement livré à la navigation.
(*Journal de Bruxelles.*)

— Le 17 de ce mois, la cour d'assises de La Haye, a condamné les nommés Jeisman et de Wolff, tous deux convaincus d'homicide volontaire, sans préméditation, à être fouettés sous gibet et la corde au cou, sur la place publique de Schiedam, ensuite à être flétris, et finalement à subir un emprisonnement de vingt années dans une maison de correction. Un troisième individu a été acquitté. Les condamnés se sont pourvus en cassation.

Milice.—L'administrateur de la milice nationale a décidé que les miliciens qui, à défaut de taille, ont droit à leur exemption définitive, doivent avoir passé leur 22^e année, ou en d'autres termes, être entrés dans la 23^e, au moment où ils paraissent devant le conseil de milice. Cette décision a été provoquée par différentes interprétations données à l'art. 915 de la loi sur la milice.

On se rappelle que vers la fin de la dernière session de nos chambres, dans une séance où l'on discutait le titre de la propriété, M. le ministre de la justice répondant à M. Reyphins avait, par inadvertance sans doute, fait intervenir le nom du roi. M. Reyphins montra ce qu'il y avait de peu convenable dans cet oubli des usages parlementaires. La même circonstance s'est récemment présentée dans la chambre française. M. de Villèle ayant parlé de l'influence qu'exerçait le roi dans le conseil des ministres, ses paroles furent relevées avec force par M. Perrier, et tous les journaux de l'opposition en firent une censure sévère. Voici comment cette hérésie constitutionnelle, qui, nous l'espérons, ne cherchera pas à prendre racine chez nous, est appréciée par le journal anglais le *Sun*, organe du ministère.

« Une telle opinion (celle que le nom du roi peut intervenir dans les débats parlementaires), peut paraître une doctrine constitutionnelle de l'autre côté du canal; mais si jamais elle était admise ici comme telle, au lieu de considérer les discours du roi comme ceux des ministres, nous devrions considérer les discours des ministres comme ceux du roi. (*) Delà suivrait la perte de toute liberté dans les discussions, et la perte non moins importante du maintien de la dignité de celui qu'on a jusqu'à présent assez respecté pour ne le faire figurer dans aucune discussion. »

(*) Cette autre hérésie constitutionnelle a été défendue autrefois contre nos attaques par le journal de Bruxelles; mais tout fait présumer qu'aujourd'hui il a renoncé à de semblables doctrines.

Renseignemens sur la république de Guatimala.

La république de Guatimala ou Guatemala, composée de cinq états, est située au centre du nouveau monde, entre la mer du Sud et l'océan Atlantique, ayant la Colombie au midi, et le Mexique au nord. Sa surface est plus étendue que celle de l'Espagne; le climat y est très salubre, et le territoire, sillonné de fleuves navigables dans une partie de leur cours, présente une foule de débouchés aux produits de notre continent. Le grand lac de Nicaragua, dont la circonférence est de cent cinquante lieues, doit servir un jour de communication aux deux mers par la rivière San-Juan, si rien ne s'oppose à l'exécution du projet, conçu depuis longtemps, de les réunir.

Parmi les principaux atterages qui peuvent offrir un abri aux vaisseaux et des avantages au commerce, le port d'Omoa, dans le golfe de Honduras, est celui qui mérite le plus l'attention des armateurs. Il est situé au fond d'une baie, dans les lagunes où l'on trouve un grand nombre de cabanes habitées par des nègres et plusieurs maisons qui appartiennent à des négocians blancs, commissionnaires et entreposeurs. Les droits d'entrée y sont très modérés, ainsi que dans les autres mouillages de la république, tels que Truxillo, San-Juan et Matina, qui sont les plus fréquentés. Omoa est le grand marché de l'indigo, de la cochenille, du cacao, des bois de teinture exportés des possessions de la république; c'est le point de départ de la principale route de commerce qui conduit à Guatimala, capitale de l'Union, distante de quatre-vingt-six lieues. Sous l'administration espagnole, ce trajet durait et quelquefois plus de sept mois; le gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour l'abrèger. Les cinq états de la république, Guatimala, Saint-Salvador, Honduras, Nicaragua et Costa-Rica, gagneront beaucoup à cette amélioration, qui doit être pour eux la source d'un nouvel et brillant avenir.

Guatimala, siège du gouvernement, est une ville de 40 mille âmes, qui s'étend dans une vaste plaine; arrosée par plusieurs petites rivières et des lacs considérables. Le climat y est si doux qu'on y porte indifféremment toute l'année des étoffes de coton ou de soie. Cette particularité ne doit pas être négligée par les négocians.

On est payé en nouvelles pièces d'or et d'argent frappées en 1824 et couronnées de la devise que la république vient d'adopter pour ses armes. D'un côté on voit un arbre, avec ces mots: *Libre cresca y fecundo*, qu'il croisse libre et fécond; de l'autre, un soleil levant, éclairant cinq montagnes, emblème de l'Union.

La coutellerie, les instrumens aratoires, les armes à feu, les draps, les ouvrages de technologie sont fort recherchés dans les principales villes de la république.

La destruction de l'esclavage, décrétée le 17 avril 1824, l'excellent accueil fait aux étrangers, qui n'y sont pas sujets, comme dans une république voisine, à d'ombrageuses investigations, promettent à la population de Guatimala un accroissement très rapide. Les recensemens les plus exacts en portent l'état actuel à plus de deux millions d'individus. Les impôts y sont très modérés (dans la proportion de 3 à 11 de ceux du Mexique), et le sol manifeste de toutes parts une étonnante fécondité.

LES AVENTURES DU DERNIER ABENCÉRAGE. (*)

Nous avons annoncé, dans un de nos derniers numéros, l'apparition de cette nouvelle inédite de M. de Châteaubriand. Ecrite déjà depuis vingt ans, elle n'offre cependant pas les défauts qui trop souvent déparent les ouvrages sortis de la même plume à cette époque. L'auteur, dont le talent et le goût se sont mûris par l'âge et la réflexion, a-t-il revu avec soin cet opuscule, en a-t-il enlevé tout ce qui pourrait sentir l'affectation et la bizarrerie, c'est ce dont on ne peut douter en le lisant. On doit désirer qu'il examine d'un oeil non moins sévère *Attala*, *Réné*, les *Martyrs*, et qu'il fasse disparaître les tâches qui ternissent l'éclat de ces riches productions de son génie. Quant à l'invention et à la disposition des Abencérages, on en jugera par l'analyse que nous allons en donner, en reproduisant, autant que nous le pourrons, les expressions de l'écrivain.

« Vingt-quatre ans s'étaient écoulés depuis la prise de Grenade. Dans ce court espace de tems quatorze Abencérages avaient péri par l'influence du climat de l'Afrique, où ils étaient venus chercher un asile, par les accidens d'une vie errante, et surtout par le chagrin qui mine sourdement les forces de l'homme. Un seul rejeton était l'espoir de cette maison fameuse. Aben-Hamet était son nom. Il réunissait en lui la beauté, la valeur, la courtoisie, la générosité de ses ancêtres, avec ce doux équilibre et cette légère expression de tristesse que donne le malheur noblement supporté. Privé de son père à l'âge de vingt-deux ans, il résolut de faire un pèlerinage au pays de ses ayeux, afin de satisfaire au besoin de son cœur.

Il s'embarqua à Tunis; porté par un vent favorable à Cathagène, il prend de suite la route de Grenade, dont l'aspect éveille mille sentimens douloureux dans son cœur. Là, il allait rencontrer celle qui devait à jamais fixer sa destinée. La nuit même de son arrivée: il parcourt les rues de cette cité fameuse; le matin le retrouve encore errant dans cette ville immense. Tout-à-coup une jeune femme, aux yeux noirs, à la taille fine, au pied charmant et vêtue à peu près comme ces reines gothiques sculptées sur les monumens de nos anciennes abbayes, lui apparaît. Apprenant que le jeune Maure est étranger et égaré, elle le guide avec une grâce infinie vers sa demeure. A quoi tient donc le repos de la vie! La patrie n'occupe plus seule et toute entière l'âme d'Aben Hamet. Au souvenir de ses ayeux se mêle maintenant un autre charme: mais que de vaines recherches, que de courses inutiles pour retrouver la charmante Espagnole! Un jour qu'il parcourait plongé dans ses sombres pensées la vallée du Douro, les sons d'une voix et d'une guitare viennent frapper son oreille; et comme entre la voix, les traits et les regards d'une femme, il y a des rapports qui ne trompent jamais un homme que l'amour possède, « c'est ma houri! s'écrie Aben Hamet; il écoute le cœur pal-

(*) Bruxelles, 1826. Galaud et compagnie.

pitant : au nom des Abencérages plusieurs fois répété, son cœur bat plus vite encore. Enfin ne pouvant plus résister à son émotion, il s'élança à travers une haie de myrtes et tombe au milieu d'une troupe de jeunes femmes effrayées qui fuient en poussant des cris. L'Espagnole qui venait de chanter et qui tenait encore la guitare s'écria : « C'est le seigneur Maure !... Favorite des génies, dit l'Abencérage, je te cherche comme l'arabe cherche une source dans l'ardeur du midi, j'ai entendu les sons de ta guitare ; je l'ai devinée à la beauté de tes accens, et j'apporte à tes pieds le cœur d'Aben-Hamet. »

Dona Blanca, (c'est le nom de la jeune dame) descendait d'une famille qui tirait son origine du Cid et de Chimène, fille du comte de Gormez. Elle était l'idole de son père. Tout était séduction dans cette femme enchanteresse : sa voix était ravissante, sa danse plus légère que le zéphyr ; tantôt elle se plaisait à guider un char comme Armide, tantôt elle volait sur le dos du plus rapide coursier de l'Andalousie ; Athènes l'eut prise pour Aspasia, et Paris pour Diane de Poitiers qui commençait à briller à la cour. Mais avec les charmes d'une française, elle avait les passions d'une espagnole, et sa coquetterie naturelle n'était rien à la sûreté, à la constance, à la force, à l'élevation de son cœur.

Dona Blanca présenta l'Abencérage à son père, accouru aux cris des jeunes femmes. Don Rodrigue reçut l'étranger avec la politesse grave et pourtant naïve des Espagnols, et l'engagea à passer la journée dans son palais. Blanca donnait à son père une *tertulia* ou petite fête dans ce charmant séjour. Sa danse et ses chants achevèrent d'enflammer le cœur de l'Abencérage. On retourna le soir à Grenade. Don Rodrigue, charmé des manières nobles et polies d'Aben-Hamet, ne voulut point se séparer de lui qu'il ne lui eût promis de venir souvent amuser Blanca des merveilleux récits de l'Orient. Le Maure au comble de ses vœux accepta l'invitation, et dès le lendemain il se rendit au palais où respirait celle qu'il aimait plus que la lumière du jour.

Blanca se trouva bientôt engagée dans une passion profonde dans l'impossibilité même où elle crut être d'éprouver une passion. Aimer un infidèle, un Maure, un inconnu, lui paraissait une chose si étrange qu'elle ne prit aucune précaution contre le mal qui commençait à se glisser dans ses veines ; mais aussitôt qu'elle en reconnut les atteintes, elle accepta ce mal en véritable Espagnole. Les périls et les chagrins qu'elle prévit ne la firent point reculer au bord de l'abîme, ni délibérer long-tems avec son cœur. Elle se dit : « Qu'Aben-Hamet soit chrétien, qu'il m'aime, et je le suis » au bout de la terre. De son côté, l'Abencérage épris du plus violent amour, se disait : Que Blanca soit musulmane, et je la sers jusqu'à mon dernier soupir. »

Cependant les jours s'écoulaient rapidement ; c'est surtout quand on aime que le tems a des ailes ; oublieux de l'avenir, la certitude d'être aimé suffisait au bonheur d'Aben-Hamet, quand tout-à-coup il est rappelé à Tunis. Sa mère, atteinte d'un mal sans remède, voulait embrasser son fils et le bénir avant d'abandonner la vie. Aben-Hamet se présente au palais de Blanca : « Sultane, lui dit-il, ma mère va mourir, j'elle me demande pour lui fermer les yeux. Me conserveras-tu son amour ? — Tu me quittes, répondit Blanca pâlisante, te reverrai-je jamais ? »

L'Abencérage entraînant alors son amante au tombeau de ses ancêtres, lui jure par leurs cendres de ne jamais engager son cœur à une autre femme. « Chaque année, dit-il, je reviendrai à Grenade pour voir si tu m'as gardé ta foi et si tu veux renoncer à tes erreurs. »

En effet chaque année ramène à Grenade Aben-Hamet plus épris que jamais, et chaque année il retrouve sa Blanca fidèle. Mais tous deux persévéraient dans la foi de leurs pères, et ils se séparaient en promettant de se revoir encore. Un mélange de sentimens doux et amers remplissait l'âme de l'Abencérage. Si d'un côté l'assurance d'être aimé avec tant de fidélité et d'ardeur était pour lui une source inépuisable de délices, d'un autre côté la certitude de n'être jamais heureux sans renoncer à sa religion, accablait le courage d'Aben-Hamet. Verrait-il ainsi s'écouler le reste de sa vie ?

Enfin le moment des soucis et des chagrins, qui d'ordinaire accompagnent l'amour arriva pour Aben-Hamet. A son dernier voyage en Espagne, il ne trouva point Blanca au rivage ; livré à de mortelles inquiétudes il court au palais de Don Rodrigue. Introduit dans la salle où se trouvait son amante, il sentit des tourmens inconnus pour lui. Aux pieds de Dona Blanca était assis un jeune homme qui la regardait en silence, dans une espèce de ravissement. Un manteau de soie était jeté sur ses épaules, et sa tête était couverte d'un chapeau à petits bords, ombragé de plumes ; deux moustaches noires comme l'ébène donnaient à son visage naturellement doux un air mâle et guerrier. De larges bottes, qui tombaient et se repliaient sur ses pieds portaient l'éperon d'or, marque de la chevalerie. »

Plus d'un de nos lecteurs, en lisant ceci, va s'imaginer sans doute, comme le fit Aben lui-même, que Blanca est infidèle, et que ce chevalier inconnu a déjà remplacé le Maure dans son cœur. Nous ne voulons pas les laisser dans une erreur aussi préjudiciable à la fille de don Rodrigue. Non, dona Blanca était restée digne de l'Abencérage. Ceux à qui ce commencement d'analyse fera naître le désir de lire la *Nouvelle* toute entière, versent comme quoi, ce chevalier qui n'était rien autre que Thomas de Lautrec, de l'illustre maison de Foix, et prisonnier en Espagne avec François I^{er}, tenta vainement de toucher le cœur de la belle Espagnole ; ils y verraient qu'elle conserva la plus rare fidélité à son amant et à sa religion ; mais que jamais elle ne fut unie à Aben-Hamet, qu'ils moururent séparés par les mers, après s'être gardé toujours le plus tendre souvenir.

Lorsqu'on sort de Tunis, par la porte qui conduit aux ruines de Carthage, on trouve un cimetière sous un palmier ; dans un coin de cimetière, on m'a montré, dit l'auteur, un tombeau qu'on appelle le *tombeau du dernier Abencérage*. Il n'a rien de remarquable. La pierre sépulchrable en est toute unie ; seulement d'après une coutume des Maures, on a creusé au milieu de cette pierre un léger enfoncement avec le ciseau. L'eau de pluie se rassemble au fond de cette coupe funéraire et sert, dans un climat brûlant, à désaltérer l'oiseau du ciel. »

NOUVEAU TARIF DE COLOMBIE

Le traité entre Colombie et l'Angleterre stipule que les marchandises de fabrication de la Grande-Bretagne importées par navires anglais paieront les mêmes droits d'entrée que si elles étaient introduites par navires colombiens. Les Américains jouissent du même avantage.

Il n'est pas douteux que la présence à Colombie d'un agent national n'ait pour les Pays-Bas des résultats avantageux, cepen-

dant nous ne sachions pas que jusqu'à ce jour un traité ait été conclu entre notre pays et la Colombie, ni que la nouvelle république nous ait officiellement garanti les mêmes privilèges qu'aux Anglais et aux Etats d'Amérique. Quoi qu'il en soit, nous croyons utile de publier du tarif de la Colombie les articles qui peuvent intéresser notre industrie intérieure, ainsi que nous l'avons fait pour les douanes françaises. (Voir n. 146.)

Droits d'entrées par navires venant d'Europe.

1 ^{re} classe. — Fer-blanc en feuilles, papier de tous genres, instrumens de chirurgie, cordages, brai, goudron, par navires nationaux,	7 1/2 0/0.
Par navires étrangers,	15 0/0.
2 ^e classe. — Toutes espèces de marchandises de coton, laine, lin, chanvre et étame, à l'exception de celles ci-après, par navires nationaux,	10 0/0.
Par navires étrangers,	17 1/2 0/0.
3 ^e classe. — Chapeaux de toutes qualités ; cire et blanc de baleine en pains ou fabriqués, huiles de toutes espèces, savons, montres et horloges d'or et d'argent, galons, selleries, faïences et porcelaines, cristaux et verrerie, par navires nationaux,	12 1/2 0/0.
Par navires étrangers,	20 0/0.
4 ^{me} classe. — Dentelles de fil ; mouchoirs de dentelles et tuls, plumes et plumets ; éventails, par navires nationaux,	15 0/0.
Par navires étrangers,	22 1/2 0/0.
5 ^{me} classe. — Meubles et ustensiles d'acier et fer-blanc ; par navires nationaux,	17 1/2 0/0.
Par navires étrangers,	25 0/0.
6 ^{me} classe. — Lustres de cristaux ; glaces ; carrosses et voitures de luxe ; cartes à jouer ; parapluies ; souliers pour hommes et pour femmes ; bottes ; meubles et ornemens d'appartemens de toute espèce ; linge et habits faits ; fleurs artificielles, par nav. nationaux.	25 0/0.
Par navires étrangers.	30 0/0.

Marchandises payant droits spéciaux.

Fers en barres ou autres non fabriqués, le quintal,	2 p.	«
Fer fabriqué,	6	»
Eaux-de-vie, grains et autres, en bouteilles, la douzaine.	2	4
— En tous autres colis, l'arrobe.	2	»
Liqueurs fines en bout, la douzaine	3	»
Bière en bouteilles, la douzaine,	1	4
» en tous autres colis, l'arrobe,	1	»
Boeuf salé, le quintal,	2	0
» fumé, »	2	0
Porc salé, »	1	4
» fumé, »	3	0
Jambons, »	2	4
Poissons salés de toute espèce, le quintal,	5	0
Farine, baril de 8 arrobes,	1	4
Biscuit, le quintal,	3	0
Snif en pains,	2	»
— manufacturé,	3	»
Poudre à feu,	5	»
Tabac en poudre, la bouteille,	8	»
Les marchandises ci-dessus désignées, importées par navires étrangers paieront en sus des droits fixes, nav. d'Eur. 7 1/2 0/0.		
Toutes marchandises non dénommées, par navires nationaux.	17 1/2 0/0	
Par navires étrangers.	25 0/0	

(1) Les personnes qui voudraient connaître plus en détail les deux tarifs dont nous parlons peuvent consulter les numéros du 16 et du 18 juin du *Journal du Commerce*, de Paris.

BOURSE D'ANVERS, du 22 juin. — EFFETS PUBLICS. — Par continuation avec peu d'affaires.

CHARGES. — L'Amsterdam court s'est fait à la cote ; le Londres court a trouvé des preneurs à la cote ; le Paris court a été offert, le papier à terme a été demandé à la cote ; le Francfort n'a pas été recherché ; le Hambourg court et a terme ont été demandés à la cote.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu 84 caisses sucre Havane blanc a fl. 26 1/2 en entrepôt.

Il y a eu hier après-midi diverses ventes publiques de marchandises avariées : l'une de coton Louisiane qui fut payé de 38 c. a 41 c. ; une autre de sucre Brésil qui s'est écoulé de fl. 19 a 21 1/4 en entrepôt, pour les blancs, et de fl. 15 a 16 3/4 pour les blonds ; et plusieurs autres de sucre Havane, on a payé les blonds de fl. 15 1/2 a fl. 21 3/4 et les blancs de fl. 16 1/4 a fl. 25.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	118 0/0 p.	P	
Dette activ.	52	Londres.	4078		4075
Différée.		Paris.	47 3/8	P	
Obl. du S.		Franc.	35 9/16		35 7/16 P
Act. S. C.	80	Hamb.	34 7/8		34 5/8 A

BOURSE D'AMSTERDAM, du 21 juin. — Dette active, 115 1/4 3/4 1/2. Différée 314 7/8. Bill. de chance, 17 1/2 1/2 5/16. Synd. d'am. 92 3/4 93 9/2 7/8. Rentes remb. 84 1/4 1/2. Lots d°, oo. Act. de la soc. com. 79 3/4 80 3/2 79 7/8.

PRIX DES GRAINS A LIÈGE DU 22 JUIL.

La rasière de froment, récolte de 1825, prix moyen.	fl. 5 63 c
Id. de seigle,	fl. 4 63 c

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE
Demande en concession de mines de calamine.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 31 mai 1826, sous le n° 983 du répertoire particulier, le sieur L. Delamine a demandé la concession des mines de calamine, de plomb et de fer, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 612 bonniers 70 perches 70 aunes P. B., dépendant des communes d'Amay, Ampsin, Antheit, Flône et Saint-Georges, et dont la délimitation est ci-après transcrite.

Par une seconde pétition, enregistrée le 17 courant, le sieur Delamine a déclaré que le but principal de sa demande, était d'exploiter la mine de calamine.

Suit la délimitation :
Au nord-ouest, partant de l'angle sud du bois Chaperon, placé à la limite occidentale du bois de Huy, par une ligne droite longue de 2200 aunes environ, se terminant à l'angle nord

de l'usine Donnay, de cet angle par une deuxième ligne droite longue de 8550 aunes environ, finissant au ruisseau du vieux Logis, à l'endroit où il existe une couche de schiste alumineux à 45 aunes environ, au nord du chemin de Stokay à Engis.

Au nord-est, côtoyant alors ledit ruisseau jusqu'à la rencontre de la chaussée de Liège à Huy.

Au sud-est, prenant alors cette chaussée et la continuant jusqu'à la rencontre d'une ligne droite tirée de l'angle sud du bois Chaperon, placé à la limite occidentale du bois de Hay sur la flèche de la tour de Kakirie et arrêtée à l'axe de la chaussée de Liège à Huy.

A l'ouest, suivant ensuite la dite ligne droite longue de 440 aunes environ, se terminant à l'angle sud du bois Chaperon, point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires de la surface 5 cents annuellement par bonnier métrique.

Les états députés de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818 et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820.

ARRÊTENT.

1^o Les bourgmestres de Liège, Huy, Waremmes, Amay, Ampsin, Flône, Anthelst et Saint-Georges, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée.

Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2. Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication.

Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du 4^e mois, les autorités locales susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront être parvenues.

Fait à Liège, en séance, le 21 juin 1826.

Présens nobles et très honorables seigneurs,

*Knaeps-Kenor, De Collard-Trouillet,
Walthery, et Crawhez,
Bellefroid.*

*Pour le président,
Le membre de la députation,
Signé KNAEPS-KENOR.*

Par la députation:

*Le greffier des Etats de la province de Liège,
Chevalier de l'Ordre du Lion belge, BRANDÈS.*

TEMPÉRATURE DU 23 JUI.

A 9 h. du mat., 15 d. au-dessus 0; à 3 h. après midi, 22 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL, du 22 juin. — Naissance: 2 garçons, 2 filles.

Décès: 1 garçon, 1 femme; savoir:

Catherine Leponse, âgée de 38 ans, journalière, rue des Urselines, n^o 97.

SPECTACLE.

Les artistes sous la direction de M. Bertéché, directeur privilégié du théâtre de Mons, se rendant à Spa, auront l'honneur de donner en cette ville, dimanche prochain 25 juin 1826, une seule représentation, composée de la première représentation de *France et Savoie*, ou *le pont de Beauvoisin*, vaudeville nouveau en 2 actes, par MM. Théaulon et Dartois; précédé de la première représentation du *Landaw ou l'hospitalité*, vaudeville nouveau en un acte, par MM. Picard et Mazères; le spectacle commencera par la première représentation du *Chiffonnier ou le Philosophe nocturne*, vaudeville nouveau en 5 actes, par MM. Théaulon et Étienne.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DES MESSAGERIES ROYALES.

Hôtel des dites messageries, rue Féronstrée, n. 742, à Liège.

A dater du 26 courant, la diligence pour Spa partira de Liège tous les jours à neuf heures du matin pour arriver à destination à une heure après dîner; le retour sur Liège, à deux heures et demie.

Ce service sera organisé avec une voiture neuve à ressorts, et à 21 places, et correspondra à Spa avec une autre diligence qui partira tous les jours à 3 heures après dîner pour Stavelot, de Spa à Verviers tous les jours à sept heures du soir, le retour sur Spa à sept heures du matin. (672)

MESSAGERIES ROYALES.

Par autorisation de S. M.

G. J. BRIARD et L. PASQUET ont l'honneur de prévenir le public qu'à dater du 25 juin 1826, ils feront partir de Liège tous les jours, à quatre heures de l'après-midi, une diligence bien suspendue pour Verviers et Spa, passant par Pépinster; les retours auront lieu par la même route, partant de Spa à cinq heures et demie, et de Verviers à six heures du matin pour arriver à Liège à neuf heures. (675)

A louer de suite un beau quartier, composé de plusieurs chambres, cuisine, cave etc. au n^o 478, rue Hors-Château. S'y adresser. (664)

Le bureau de l'ingénieur pour le 5^e district des mines, est présentement transféré chez Mme Ve. Wesmal, rue St. Denis, n. 634. (671)

L'appartement que M. le baron de Gruben a occupé rue fond St. Servais, n. 479, est à louer. S'y adresser. (673)

TRUILLIER, négociant et fabricant de passementeries, rue Féronstrée, n. 582, a l'honneur d'informer qu'il vient de transférer son domicile place derrière la salle de Spectacle au coin de la rue ci-devant des Dominicains, maison présentement sans numéro, où il continuera son commerce et la confection de tous les articles qui concernent son état. La régularité de ses prix et les soins qu'il redoublera pour satisfaire le public lui font espérer de mériter la confiance dont on l'a honoré jusqu'à ce jour. (665)

On cherche un remplaçant pour la classe de 1826. S'adresser au n. 284, rue Hors-Château.

A vendre un cheval à deux mains, de 5 ans, au n. 676, rue Féronstrée. (533)

(118) FABRIQUE DE St. JACQUES A LIEGE.

Bâtiment de l'ancienne salle de spectacle.

Les marguilliers dûment autorisés mettront incessamment en adjudication publique le bâtiment adjacent au nord de l'église ayant servi à une salle provisoire des spectacles. Des avis ultérieurs annonceront le jour et les conditions de la vente.

(95) Vente pour sortir de l'indivision.

Le 30 juin à dix heures du matin, pardevant M^{re} BERTRAND, notaire, en son étude place Saint-Pierre, les héritiers de Monsieur Gilles-Joseph Monier, exposeront en vente à l'enchère, une jolie maison, rebâtie à neuf, sise à Liège, rue Neuve, derrière le Palais, pour en avoir de suite la jouissance. S'adresser audit notaire, pour avoir communication des conditions de cette vente.

A louer dès-à-présent une très-jolie petite maison de campagne, réunissant toutes les commodités désirables, avec un beau jardin ensemencé et quantité d'arbres des meilleurs fruits; située au Rivage en Pot, commune d'Angleur, près de Liège. S'adresser au Maka des Aguesses, même commune. (627)

(13) A vendre à main ferme une belle propriété patrimoniale, située à proximité de Herve, sur la route de Battice à Maëstricht, consistant en une maison de maître, bâtie à neuf et distribuée au goût moderne, avec étangs et jardins très variés, les bâtiments très solides et suffisants pour le fermier, avec quinze à seize bonniers métriques en verger, prairies et terres arables de très bonne qualité, formant un ensemble qui réunit tous les éléments d'une petite campagne aussi saine qu'agréable.

S'adresser au notaire DEBEVE, ancien avocat, rue Sœurs de Hasque, n. 281, à Liège, pour plus amples informations.

Vente d'immeuble et rentes.

Le 3 juillet 1826, à dix heures du matin, il sera procédé, en l'étude de M^o J. A. CHAPPELLE, notaire, à Huy, rue des Sœurs grises, n. 427, à la requête de Marie-Angé-Henriette Devaux, épouse autorisée du sieur Henri-Joseph Bovier, à la vente aux enchères publiques:

1^o D'une maison propre au commerce, sise à Huy, rue Neuve, n. 350, occupée par la Dlle. Duranton.

2^o D'une rente perpétuelle de neuf florins dix-neuf cents, due par Beauvain Rorive à St-Léonard.

3^o De six florins quatre-vingt-neuf cents, due par Ferdinand Doffoux, à Moha.

4^o De onze florins quarante-huit cents, due par Michel Léonard et consorts, à Marchin.

5^o De onze florins quarante-huit cents 1/2, due par M. Deville, à Huy.

6^o De onze florins quarante-huit cents 1/2, due par M. l'avocat Wauthier, à Huy.

7^o De dix-sept florins cinquante-deux cents, due par Joseph Jamar, à Anthelst.

8^o De quatorze florins trente-six cents, due par la veuve Joseph Mottard, à Moha.

9^o De cinq florins septante-quatre cents 1/2, due par Guillaume Pirotte, à Villers-le-Bouillet.

10^o De six florins quatre-vingt-neuf cents, due par Paul Fontaine, au Petit Bois, commune de Tibange.

11^o De six florins trente-un cents 1/2, due par la veuve Delhalle, à Moha.

12^o De cinq florins dix-sept cents, due par H. J. Wilmart, à Wanzoul.

13^o De trois florins quarante-quatre cents 1/2, due par les enfants François Lambert, à Moha.

La maison sera vendue seule et comme premier lot; et les rentes seront exposées d'abord en détail, ensuite en masse, et l'adjudication sera consentie pour la masse, si le prix surpasse celui du détail.

Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit notaire, ainsi que les titres, où les amateurs peuvent en prendre inspection.